

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Un marché pour l'achat de balais de voirie doit être passé, compte tenu du montant prévisible de la fourniture pour l'année 2000. Il s'agit de balais en matière synthétique servant au nettoyage des caniveaux et chaussées de la communauté urbaine de Lyon et, je vous sou mets le dossier de consultation des entrepreneurs concernant ces fournitures.

Un appel d'offres ouvert composé d'un lot unique serait lancé en vue de l'établissement d'un marché à bons de commande, en application des articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics.

Le marché aurait une durée ferme d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2000, et serait reconductible tacitement et annuellement deux fois une année, pour s'achever en tout état de cause le 31 décembre 2002.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable à sa passation le 5 janvier 1999 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Ouï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis.

**2° - Décide** que :

a) - le marché sera traité par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**3° - Autorise** monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement,

b) - accomplir tous les actes y afférents.

**4° - La dépense** prévisionnelle correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine -direction de la propreté- au titre des exercices comptables concernés - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 606 320 - fonction 813 - ligne de gestion 011 186.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,